



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2010
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-troisième session

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Dix-neuvième session

Vienne, 17-21 mai 2010

Points 5 et 8 de l'ordre du jour provisoire**

Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2009 dans les domaines de la lutte contre la drogue, de la justice pénale, de la prévention du crime, de la corruption, de la criminalité organisée, de la prévention du terrorisme et de l'état de droit. Au cours de la période à l'étude, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appuyé les efforts déployés par les États Membres pour parvenir à un monde plus sûr face au crime, à la drogue et au terrorisme moyennant des travaux de recherche destinés à développer le corpus de données factuelles sur lesquelles fonder la définition des politiques et des interventions; un travail normatif visant à aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux, ainsi qu'à élaborer une législation interne sur les drogues, la criminalité et le terrorisme, et la prestation de services fonctionnels et de services de secrétariat aux organes conventionnels et aux organes directeurs; une coopération technique sur le terrain et l'établissement et la mise en œuvre de programmes régionaux et thématiques. Le présent rapport fournit également des informations sur l'application de la résolution 51/12 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Renforcement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues".

* E/CN.7/2010/1.

** E/CN.15/2010/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Lutte contre la drogue	3
A. Moyens de subsistance durables	3
B. Réduction de l'offre	5
C. Réduction de la demande de drogues, traitement et réadaptation	6
D. Suite donnée au segment de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants	7
E. Renforcement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues	7
III. Lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme	8
A. Criminalité transnationale organisée	8
B. Traite des personnes et trafic illicite de migrants	9
C. Corruption	11
IV. Coopération internationale contre le terrorisme	12
V. Nouveaux enjeux	13
A. Drogues	13
B. Criminalité	16
C. Collecte et analyse des informations	17
VI. Justice pénale et tendances de la criminalité	18
A. Justice pénale	18
B. Détection et répression	19
C. Collecte de données, recherche et suivi des tendances de la drogue et de la criminalité	20
D. Appui scientifique et criminalistique	22
VII. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	23
A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011	23
B. Finances et partenariats	24
C. Coopération interinstitutions	26
VIII. Recommandations	28

I. Introduction

1. En 2009, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appuyé les efforts déployés par les États Membres pour parvenir à un monde plus sûr face au crime, à la drogue et au terrorisme moyennant des travaux de recherche destinés à développer le corpus de données factuelles sur lesquelles fonder la définition des politiques et des interventions; un travail normatif visant à aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux, ainsi qu'à élaborer une législation interne sur les drogues, la criminalité et le terrorisme, et la prestation de services fonctionnels et de services de secrétariat aux organes conventionnels et aux organes directeurs; une coopération technique sur le terrain et l'établissement et la mise en œuvre de programmes régionaux et thématiques. L'UNODC appuie les efforts déployés par les États Membres pour lutter contre les drogues illicites, la corruption, le crime et le terrorisme et promouvoir la santé, l'intégrité et la justice. Concernant la réduction de l'offre, les enquêtes sur les cultures illicites menées par l'UNODC ont permis de recueillir des informations au plus haut niveau et l'Office a apporté ses conseils et son soutien en vue de l'élimination de ces cultures tout en favorisant la croissance et la sécurité par la mise en place de moyens de subsistance alternatifs. L'Office a collaboré étroitement avec les États Membres et les organisations régionales à l'élaboration et à l'application de programmes régionaux destinés à promouvoir l'état de droit et la sécurité humaine en Afrique, en Asie, aux Amériques et en Europe, conformément à la résolution 2009/23 du Conseil économique et social intitulée "Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime". En outre, l'UNODC a aidé les États à améliorer leurs régimes juridiques et à établir des systèmes judiciaires modernes, ainsi qu'à élaborer des politiques visant les liens existants entre les drogues, le crime et le terrorisme. Toutefois, bien que l'UNODC ait les moyens d'évaluer le danger présenté par les drogues et le crime et qu'il soit davantage en mesure de relever les problèmes complexes et interdépendants en jeu, le décalage conséquent existant entre les mandats prescrits et les faibles ressources disponibles n'a pas facilité la mise en œuvre de programmes pluriannuels.

II. Lutte contre la drogue

A. Moyens de subsistance durables

1. Surveillance des cultures illicites

2. En 2009, l'UNODC a aidé les États en appuyant des programmes de surveillance des cultures illicites et de développement alternatif dans le cadre de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Au cours de la période à l'étude, l'UNODC et ses homologues nationaux ont mené des enquêtes de surveillance en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao.

3. La production mondiale d'opium a fortement diminué par rapport au niveau record enregistré en 2007, du fait principalement d'une importante réduction de la culture du pavot à opium en Afghanistan. Les petites augmentations de la production d'opium observées au Myanmar et en République démocratique

populaire lao n'ont pas réduit l'effet de cette baisse. En 2009, la culture du pavot à opium a été de 16 % inférieure à celle de 2008 et de 30 % inférieure à celle de 2007. La même année, la production d'opium dans les trois pays où l'UNODC a appuyé des systèmes de surveillance – Afghanistan, Myanmar et République démocratique populaire lao – a diminué de 11 % par rapport à 2008 et de 16 % par rapport à 2007¹. Toujours en 2009, les agriculteurs afghans gagnaient environ deux fois plus en cultivant un hectare de pavot à opium qu'un hectare de blé. Cette proportion était nettement supérieure précédemment. Dans ces conditions, la distribution de semences améliorées de blé et d'engrais dans les principales régions concernées pourrait entraîner un net repli de la culture du pavot à opium. En Afghanistan et au Myanmar, la culture du pavot à opium reste liée aux zones d'insurrection.

4. En 2008, la superficie totale des cultures de coca a diminué de 8 % par rapport à 2007 par suite de la forte baisse enregistrée en Colombie. Ce recul n'a pas été entièrement compensé par une légère progression de l'étendue des cultures en Bolivie (État plurinational de) et au Pérou. L'étude sur la coca réalisée en Équateur en 2008 a fait apparaître qu'il n'y avait pas de culture significative dans le pays, ce qui confirme les résultats de l'étude de 2006.

2. Cultures illicites et élimination de la pauvreté

5. En 2009, l'UNODC a joué son rôle de catalyseur en s'attachant à promouvoir la coopération Sud-Sud. Afin de tirer parti des travaux menés au Pérou en faveur de la création et du renforcement de petites entreprises dirigées par des agriculteurs, il a organisé un séminaire assorti d'une tournée des divers villages agricoles péruviens où des projets de développement alternatif sont en cours à l'intention de participants venus de Chine, de Colombie, d'Équateur, du Myanmar, de République démocratique populaire lao et de Thaïlande. Les visiteurs ont fait le tour de zones productrices de coca ainsi que de plantations licites de cafés sélectionnés, de cacao, de cœurs de palmiers et d'huile de palme. En 2010, le projet de développement des régions montagneuses et de constitution de réseaux de la Royal Project Foundation de Thaïlande enverra une équipe au Pérou pour qu'elle s'informe sur la création de petites coopératives agricoles et sur les chaînes de production et de commercialisation gérées par les agriculteurs pour les cafés sélectionnés et occupant des créneaux spécialisés.

6. Au Pérou, l'UNODC a créé et soutenu des coopératives qui ont exporté en 2009 pour plus de 90 millions de dollars au profit des familles et communautés locales d'exploitants. La plupart des entreprises issues de ce projet de formation et de développement durable opèrent désormais de façon indépendante sous la direction d'anciens cultivateurs de coca.

7. L'UNODC a redoublé d'efforts pour faire face au problème croissant de sécurité alimentaire suite à l'éradication de l'opium au Myanmar et en République démocratique populaire lao. En novembre 2009, il a signé avec le Gouvernement de la République démocratique populaire lao un accord en vue d'un projet financé par le Gouvernement allemand qui vise à accroître la sécurité alimentaire et à

¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan Opium Survey 2009* (décembre 2009); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Opium Poppy Cultivation in South-East Asia: Lao People's Democratic Republic, Myanmar* (décembre 2009).

promouvoir les cultures licites et le développement de petites entreprises agricoles. Ce projet, axé sur 50 des villages les plus pauvres de la province d'Oudomxay, a pour but d'améliorer la production de riz et l'élevage et les petites activités de pêche en s'appuyant sur des interventions concertées avec la Banque asiatique de développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. La Royal Project Foundation de Thaïlande fournira une assistance technique au projet concernant les cultures de climat tempéré, l'aménagement des sols et la création de pépinières.

8. En 2009, l'UNODC a commencé à inscrire dans sa stratégie de développement alternatif des composantes intéressant la préservation de l'environnement. En collaboration avec le Gouvernement péruvien, il a établi un programme national de protection de l'environnement pour remédier aux incidences que peuvent avoir sur les collectivités agricoles rurales le déboisement et l'érosion liés à l'exploitation illégale du bois ainsi que le trafic et le braconnage d'espèces de faune et de flore sauvages. En 2010, l'UNODC continuera à intégrer la préservation de l'environnement dans ses programmes de développement alternatif et espère collaborer avec les donateurs pour mieux faire comprendre la nécessité de protéger l'environnement. En 2010, il œuvrera en faveur de la conservation des forêts et de la faune et de la flore sauvages dans le cadre d'un projet pilote qui s'appliquera à des villages d'agriculteurs de la République démocratique populaire lao.

9. Pour contribuer à la réalisation du huitième Objectif du Millénaire pour le développement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement, l'UNODC, en tant que membre de la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, continuera de plaider pour l'inclusion de stratégies et de concepts de développement alternatif dans les stratégies nationales générales de développement agricole et rural.

B. Réduction de l'offre

10. La communication est un volet essentiel de toute intervention efficace de réduction de l'offre de drogues illicites et se trouve au centre des stratégies de l'UNODC dans ce domaine thématique fondamental. Au cours de la période à l'étude, l'Office a réalisé des progrès concrets en aidant les États à établir les cadres opérationnels indispensables à la communication intéressant la gestion de leurs frontières. Le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale a été inauguré en décembre 2009 et il est désormais entièrement opérationnel pour ce qui est de faciliter les échanges d'informations et de suivre le trafic de drogues illicites à l'appui des mesures opérationnelles des services de détection et de répression des cinq États d'Asie centrale, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie. Pendant sa phase pilote, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale a appuyé le démantèlement de 12 réseaux transnationaux de contrebande d'héroïne et la saisie de plus de 200 kilogrammes d'héroïne.

11. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'UNODC a dépassé toutes les espérances du fait principalement de l'application du personnel des unités communes de contrôle portuaire, qui a effectivement mis à profit les compétences professionnelles acquises avec l'assistance technique de l'Office. Cette initiative a eu des résultats spectaculaires dans la mesure où elle a permis d'intercepter des

conteneurs maritimes utilisés pour le transport de drogues illicites et de précurseurs chimiques détournés, et prouvé son efficacité dans d'autres domaines de la lutte contre la criminalité organisée puisqu'elle a permis de détecter des envois illégaux d'espèces menacées d'extinction et de substances dangereuses et nuisibles pour l'environnement, des opérations de fraude et des tentatives de fraude fiscale. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs s'est étendu depuis qu'il a lancé des sites pilotes en Équateur, au Ghana, au Pakistan et au Sénégal en 2006. En 2009, le Costa Rica et Panama se sont joints au programme, et six États d'Amérique latine, et des Caraïbes, ainsi que des sites en Afrique, en Asie centrale, dans les Balkans et les pays de l'Organisation de coopération économique devraient recevoir une assistance en 2010. Bien que le renforcement des capacités et le transfert des compétences soient un élément clef de l'assistance technique fournie, la communication est le lien reliant un réseau de plus en plus étendu de professionnels de la détection et de la répression travaillant sur le profilage, la sélection et les fouilles.

12. En 2010, par le biais du projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), l'UNODC offrira aux États une assistance à la gestion des frontières aériennes au moyen d'une nouvelle initiative portant sur le renforcement des capacités dans les aéroports. Ce projet devrait permettre d'améliorer les compétences professionnelles, d'introduire de nouvelles pratiques de travail et de créer des partenariats interinstitutions d'une manière similaire à celle du Programme mondial de contrôle des conteneurs. Dans un premier temps, 10 aéroports internationaux de l'Afrique de l'Ouest, du Brésil et du Maroc mettront en place des équipes spéciales conjointes chargées des interceptions, qui seront formées et reliées entre elles pour échanger en temps réel des informations sur les mouvements de passagers pouvant les intéresser et les envois suspects.

C. Réduction de la demande de drogues, traitement et réadaptation

13. L'UNODC et l'Organisation mondiale de la Santé ont lancé un programme conjoint de traitement de la toxicomanie lors d'une manifestation parallèle tenue en marge du segment de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants. Ce programme a pour but d'étendre la coopération en cours avec l'OMS pour améliorer la couverture et la qualité du traitement et des services de soins pour les troubles liés à l'usage de drogues en s'appuyant sur des données factuelles et des règles de déontologie. Des milliers de soignants ont déjà été formés dans le cadre de projets partageant les mêmes principes et sont prêts à commencer à améliorer les services de traitement. En outre, des travaux novateurs ont été lancés sur le fondement éthique du traitement et le lien existant entre la motivation du patient et le traitement dans le cadre du système de justice pénale.

14. Le *Guide d'application des programmes d'acquisition de compétences familiales pour la prévention de l'usage de drogue*² a également été lancé et l'UNODC est prêt à appuyer le renforcement des capacités des États Membres en Asie centrale, dans les Balkans et en Amérique centrale en 2010. Outre ses travaux en cours sur la prévention de l'usage de drogue dans les familles et dans les écoles, en 2009, l'UNODC a aussi engagé un programme sur ce thème qui est mis en œuvre

² Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.XI.8.

sur le lieu de travail en coopération avec l'Organisation internationale du Travail et l'OMS.

15. Les travaux de l'UNODC en matière de prévention du VIH/sida ont consisté pour l'essentiel à aider les pays clefs à établir des objectifs, à renforcer le suivi et l'évaluation, à réexaminer et adapter les politiques et les lois nationales et à créer des capacités pour parvenir à un accès universel à la prévention du VIH/sida, au traitement et aux soins ainsi que pour apporter un soutien aux usagers de drogues, aux prisonniers et aux personnes susceptibles d'être victimes de la traite.

D. Suite donnée au segment de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants

16. Les 11 et 12 mars 2009, a eu lieu un segment de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants consacré à la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les chefs d'État, les ministres et les représentants des gouvernements de 132 États se sont réunis pour évaluer les progrès accomplis depuis 1998 dans la réalisation des buts et objectifs établis par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire; définir les priorités futures et les domaines appelant de nouvelles mesures, ainsi que les buts et objectifs à fixer pour le contrôle des drogues au-delà de 2009; et adopter une déclaration politique et d'autres mesures propres à renforcer la coopération internationale. Lors du segment de haut niveau, les États Membres ont adopté une Déclaration politique et un Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. L'Assemblée générale, dans sa résolution 64/182, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue" s'est félicitée des résultats du segment de haut niveau, dont la Déclaration politique et le Plan d'action, confirmant ainsi la volonté des États Membres de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

E. Renforcement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues

17. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 51/12, intitulée "Renforcement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues" a prié l'UNODC, dans le cadre de son mandat, de continuer à collaborer étroitement avec les entités compétentes des Nations Unies, y compris les organismes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, et a prié le Directeur exécutif de l'UNODC de faire rapport à la Commission, à sa cinquante-troisième session, sur la mise en œuvre de la résolution 51/12. La coopération entre l'UNODC et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme s'est effectuée pour l'essentiel dans le cadre

général de la promotion et du renforcement de l'état de droit et s'est axée en particulier sur la protection des droits de l'homme dans le système de justice pénale.

18. Plus particulièrement, au cours de la période à l'étude, le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a contribué à plusieurs initiatives de l'UNODC dont la publication des Normes de justice pénale pour la police des Nations Unies, la mise à jour des Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et l'élaboration de règles supplémentaires concernant le traitement des femmes détenues et des femmes soumises à des mesures privatives de liberté. Le HCDH a aussi participé à la première phase d'élaboration de principes directeurs des Nations Unies sur l'accès à l'aide juridictionnelle dans les systèmes de justice pénale.

19. L'UNODC et le HCDH collaborent étroitement au sein du Groupe de coordination sur l'état de droit qui est chargé de la coordination et de la cohérence générales des travaux menés par les Nations Unies sur l'état de droit. Dans ce cadre, l'UNODC et le HCDH ont participé à l'élaboration du Plan stratégique conjoint du Groupe pour 2009-2011 et des notes d'orientation du Secrétaire général concernant l'approche des Nations Unies en matière d'assistance à l'état de droit, l'approche des Nations Unies en matière de justice pour enfants et en matière d'assistance des Nations Unies à l'élaboration de constitutions.

20. Des liens de coopération et de coordination ont aussi été noués entre l'UNODC et le HCDH dans le cadre des préparatifs des rapports quinquennaux du Secrétaire général sur la peine capitale. En 1973, dans sa résolution 1745 (LIV), le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à lui présenter, tous les cinq ans, à partir de 1975, un rapport analytique périodique à jour sur la peine capitale. Dans sa résolution 1995/57, le Conseil a recommandé que les rapports quinquennaux du Secrétaire général continuent à porter aussi sur l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort. L'UNODC s'est concerté à cet égard avec le coordonnateur pour la peine capitale au HCDH.

III. Lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme

A. Criminalité transnationale organisée

21. En 2009, l'UNODC a appuyé la ratification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant. Le 31 décembre 2009, la Convention avait été ratifiée par 151 États, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée³, avait été ratifié par 135 États, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée⁴, avait

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2241, n° 39574.

été ratifié par 122 États, et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée⁵, avait été ratifié par 79 États.

22. En octobre 2008, à sa quatrième session, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dans sa décision 4/1, a prié l'UNODC de réunir au moins une fois avant septembre 2009 un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour qu'il lui présente à sa cinquième session, qui devait se tenir en octobre 2010, un rapport sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention et les Protocoles s'y rapportant. Conformément à cette décision, la première réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant s'est tenue à Vienne le 30 septembre 2009, et une deuxième réunion s'est tenue les 25 et 26 janvier 2010.

23. La Conférence a également décidé, dans sa décision 4/4, d'établir un groupe de travail provisoire à composition non limitée, notamment en vue de faciliter l'application du Protocole relatif à la traite des personnes. La première réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes s'est tenue à Vienne les 14 et 15 avril 2009 et une deuxième réunion devait avoir lieu du 27 au 29 janvier 2010 afin de faire des recommandations à la Conférence sur les moyens qui permettraient aux États parties de mieux appliquer certaines dispositions du Protocole.

24. Dans sa résolution 2008/23, intitulée "Protection contre le trafic de biens culturels", le Conseil économique et social a demandé à l'UNODC de convoquer, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de présenter des recommandations à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale concernant la protection des biens culturels contre le trafic, y compris concernant les moyens de rendre plus efficace le Traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples. En conséquence, un groupe intergouvernemental d'experts sur la protection des biens culturels contre le trafic s'est réuni à Vienne du 24 au 26 novembre 2009 et les recommandations faites à cette réunion seront présentées à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-neuvième session.

B. Traite des personnes et trafic illicite de migrants

25. Tout au long de 2009, l'UNODC a mené des projets d'assistance technique concernant la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans toutes les régions, prêtant son concours à plus de 80 pays. En outre, l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) a collaboré avec les gouvernements de six régions pour établir des programmes conjoints faisant intervenir des acteurs locaux et des organisations internationales.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2326, n° 39574.

26. En partenariat avec les organisations internationales, régionales et non gouvernementales, l'UNODC a publié le Cadre international d'action pour l'application du Protocole relatif à la traite des personnes, un outil d'assistance technique destiné à aider les décideurs et le personnel d'exécution à prendre des mesures opérationnelles concrètes pour donner effet aux dispositions du Protocole relatif à la traite des personnes. En coopération avec l'Université arabe Nayef des sciences de sécurité et l'Université John Hopkins, l'UNODC a publié un document technique sur la lutte contre la traite des personnes suivant les principes du droit islamique. L'UNODC a aussi produit un film, *Affected for Life*, destiné principalement à la formation des personnels de justice pénale. Le film recueille des témoignages de victimes de la traite des personnes dans le monde entier et s'emploie à sensibiliser le spectateur aux concepts fondamentaux en l'espèce et à la question de la victimisation.

27. En 2009, dans le cadre de l'UN.GIFT, l'UNODC a établi et publié: une loi type détaillée contre la traite des personnes; un guide à l'usage des parlementaires (en coopération avec l'Union interparlementaire), le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale, et le *Manuel de premier secours à l'usage des agents de détection et de répression de première ligne face à des cas de traite des êtres humains*. Le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, qui couvre 155 pays et territoires, fait le point sur les recherches et les données concernant les cadres législatifs et administratifs des pays, les mesures de justice pénale et les services fournis aux victimes. Les 26 modules de formation du Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale, qui visent tous les aspects du crime de traite des personnes, donnent des conseils sur les mesures spéciales de justice pénale à prendre. Le *Manuel de premier secours* se propose d'aider les personnes susceptibles de rentrer en contact avec les victimes de la traite à prendre les premières mesures vitales nécessaires pour protéger les victimes et arrêter les auteurs.

28. L'Initiative UN.GIFT a aussi permis d'appuyer les efforts déployés par le secteur privé pour lutter contre la traite des personnes par le biais d'une enquête, effectuée en partenariat avec le Pacte mondial et l'Organisation internationale du Travail, sur la manière de traiter le problème de la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et par la réalisation d'un communiqué d'intérêt général ciblant les milieux d'affaires, produit par Cable News Network (CNN) qui a été diffusé à partir de septembre 2009. L'Initiative UN.GIFT a lancé, en partenariat avec la coalition "Stop the Traffik" (Stoppons le trafic), la campagne de prévention "Start Freedom" qui prévoit des outils pédagogiques destinés aux jeunes et aux écoles du monde entier.

29. L'Initiative UN.GIFT aide les pays à élaborer et appliquer six programmes conjoints afin de veiller à l'efficacité des activités d'assistance technique des organisations internationales. Ces programmes contribueront à ce que l'appui aux objectifs nationaux soit plus cohérent, efficace et rationnel et ils permettront d'éviter les chevauchements d'activité, de réduire les coûts de transaction et d'optimiser les synergies entre les partenaires nationaux et les divers apports du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les programmes sont actuellement en cours d'élaboration en Afrique de l'Est, en Europe

méridionale, en Amérique latine, en Asie du Sud, en Afrique du Nord et Moyen-Orient et en Asie centrale et ils seront entièrement mis en place en 2010.

30. Le programme toujours plus vaste visant la traite des migrants a été complété par l'élaboration d'un projet de dispositions législatives types, d'un projet de support de formation à l'usage des praticiens de la justice pénale, du Référentiel d'aide à la lutte contre le trafic de migrants, d'une bibliographie de recherches et d'un cadre d'action pour l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants, lesquels seront publiés en 2010.

C. Corruption

31. En tant que gardien de la Convention des Nations Unies contre la corruption⁶, l'Office fournit des conseils spécialisés et une assistance technique pour promouvoir l'intégrité et combattre la corruption, conformément aux quatre piliers de la Convention: prévention, incrimination, détection et répression, coopération internationale et recouvrement d'avoirs. L'objectif est d'améliorer la capacité des États à prévenir la corruption, à mener des enquêtes et à réprimer ce phénomène en adoptant et en appliquant des lois, des réglementations et des politiques et en créant ou en relançant les institutions nécessaires. L'aide vise à a) créer des cadres juridiques et politiques conformes aux règles et normes internationales; b) renforcer les capacités des institutions nationales, en particulier des organes de lutte contre la corruption et des institutions de justice pénale, pour prévenir et combattre efficacement la corruption de manière coordonnée et intégrée; c) renforcer l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans les secteurs public et privé, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources publiques; d) soutenir les institutions publiques concernées en matière de coopération internationale et de recouvrement d'avoirs à l'échelle nationale et internationale; e) développer des partenariats stratégiques et thématiques avec les membres de la communauté internationale et le système des Nations Unies pour assurer la cohérence des activités d'assistance technique; et f) appuyer la création de réseaux et de plate-formes pour favoriser la concertation et l'apprentissage mutuel entre les États Membres aux niveaux régional et international.

32. Au cours de la période considérée, une assistance technique a été fournie aux pays suivants dans les domaines de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de la réforme judiciaire: Afghanistan, Afrique du Sud, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cap-Vert, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Monténégro, Nigéria, Ouganda, Pérou, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

33. L'Office a en outre fourni une assistance technique dans le domaine de la lutte contre la corruption dans le cadre de son Programme mondial de mentors pour la lutte contre la corruption, lancé en 2007, qui a pour objectif général de fournir des services consultatifs spécialisés de haut niveau et à long terme en plaçant des experts de la lutte contre la corruption au sein d'institutions gouvernementales

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

chargées de prévenir et de combattre la corruption. La Bolivie (État plurinational de), le Cap-Vert, la Jordanie, le Kenya, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Thaïlande ainsi que le Gouvernement du Sud-Soudan en ont bénéficié.

34. Conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et pour renforcer la coopération avec les autres organismes et répondre aux demandes selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies, l'UNODC a offert des services d'assistance technique dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption à de nombreux pays, notamment dans des zones de conflit ou se relevant de conflits, comme l'Iraq et le Sud-Soudan. En Iraq, par exemple, un programme conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNODC a été lancé pour renforcer les capacités des organes iraqiens de lutte contre la corruption. Le Gouvernement du Sud-Soudan bénéficie également des activités menées dans le cadre du Programme de mentors pour la lutte contre la corruption.

35. L'Office a appuyé l'élaboration de programmes de réforme judiciaire en vue de renforcer l'intégrité et les capacités des institutions judiciaires dans différents pays pour prévenir et combattre la corruption. Par ailleurs, conformément aux résolutions 2006/23 et 2007/22 du Conseil économique et social, l'Office est en train de finaliser un guide sur le renforcement de l'intégrité et des capacités du système judiciaire. Il a en outre mis au point et publié des manuels de formation sur les modes de règlement alternatifs des différends, la justice réparatrice et l'éthique judiciaire.

IV. Coopération internationale contre le terrorisme

36. En octobre 2009, les points de contact nationaux pour la lutte antiterroriste de 114 États Membres se sont réunis à Vienne pour déterminer les moyens qui permettraient de mieux articuler l'action menée par l'ONU à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme et les stratégies et mesures prises à l'échelle nationale pour combattre ce phénomène. Cette manifestation était organisée par les Gouvernements autrichien, costaricien, japonais, norvégien, slovaque, suisse et turc, en collaboration avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'UNODC. Les participants ont souligné l'intérêt de l'assistance technique pour aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux de lutte contre le terrorisme et reconnu l'importance du rôle joué par l'UNODC à cet égard.

37. En 2009, 65 pays ont bénéficié directement d'une aide du Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC, 18 ateliers régionaux et sous-régionaux ont rassemblé des participants de 75 pays et plus de 1 500 agents des services de justice pénale ont reçu une formation. Depuis le lancement du projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, en janvier 2003, 168 pays ont bénéficié d'une aide, plus de 9 200 agents des services de justice pénale ont reçu une formation et 18 outils d'assistance technique ont été mis au point, dont 5 ont été finalisés en 2009. Il y aurait eu 515 nouvelles ratifications par des pays ayant bénéficié d'une assistance, dont 46 en 2009. Depuis 2003, 69 pays bénéficiaires d'une assistance ont élaboré de nouvelles lois contre le terrorisme ou révisé les lois existantes.

38. Pour répondre à la demande d'assistance durable en matière de renforcement des capacités, l'UNODC aide en outre les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux. Il offre des modules complets d'assistance technique couvrant toute une série d'infractions potentiellement liées au terrorisme. Des activités novatrices sont utilisées pour promouvoir la coopération internationale en matière pénale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, telles que les ateliers spécialisés tenus au Sahel, qui ont rassemblé des praticiens de deux à quatre pays, et la création d'une "plate-forme justice" à l'usage des praticiens de la justice pénale des États Membres appartenant à la Commission de l'océan Indien.

39. L'UNODC fournit une assistance en matière de formation dans des domaines spécialisés tels que le terrorisme nucléaire, chimique et biologique, le terrorisme maritime et le financement du terrorisme. Cinq cours de formation en ligne ont été offerts à 126 participants issus de 72 pays. Le Recueil de cas à l'usage des praticiens dans les affaires de terrorisme et le programme complet de formation juridique à l'intention des praticiens de la justice pénale sont d'autres exemples d'outils qui devraient aboutir à des résultats directs, pratiques et durables.

40. L'UNODC a poursuivi ses efforts de coordination avec les organes pertinents du Conseil de sécurité, en particulier le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive. En 2009, il a participé à cinq missions du Comité et de sa Direction exécutive dans les pays et organisé deux ateliers sous-régionaux – l'un pour les pays du Moyen-Orient, tenu aux Émirats arabes unis en juin 2009, l'autre pour les pays des Caraïbes, tenu à Saint-Kitts-et-Nevis en juillet 2009 – pour aider les pays de ces sous-régions à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports aux trois comités du Conseil de sécurité chargés de la lutte antiterroriste⁷.

41. L'UNODC a en outre apporté une contribution aux travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, regroupant plusieurs organismes. Il est l'un des coordonnateurs de l'initiative sur l'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme, copréside le groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme de l'Équipe spéciale et joue également un rôle actif au sein de plusieurs autres groupes de travail de l'Équipe spéciale, notamment sur la protection des droits de l'homme, l'action contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et la prévention et le règlement des conflits.

V. Nouveaux enjeux

A. Drogues

1. La menace croissante des opiacés afghans

42. L'UNODC a entamé un programme de recherche axé sur le marché mondial des opiacés afghans et les menaces qu'il représente. Les premières constatations ont été présentées dans un rapport déterminant publié en octobre 2009, qui donnait une

⁷ À savoir, le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan.

première estimation globale des mouvements transnationaux d'opiacés afghans⁸. Le rapport devrait apporter sa contribution à l'action menée pour lutter contre les stupéfiants et combattre les menaces que représentent les opiacés afghans.

2. Action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la région

43. Au niveau régional, l'UNODC s'emploie à faire converger les intérêts des partenaires régionaux en encourageant les stratégies régionales intégrées de lutte contre la production, le trafic et l'abus d'opiacés afghans; l'appui à la mise en œuvre d'initiatives opérationnelles transfrontalières; et l'entraide judiciaire et l'extradition.

44. Dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris, la communauté internationale est parvenue à un large consensus sur les domaines prioritaires et les programmes de lutte contre le trafic et la consommation d'opiacés afghans. Comme suite à l'Initiative du Pacte de Paris, partenariat international de plus de 55 pays et organisations internationales, l'UNODC a été en mesure d'élaborer une stratégie de coopération régionale pour l'Afghanistan et les pays voisins, la Stratégie Arc-en-ciel, qui regroupe les conclusions et les recommandations issues des tables rondes d'experts tenues dans le cadre du Pacte de Paris concernant l'Afghanistan et les pays voisins en sept domaines prioritaires⁹.

45. En octobre 2009, les experts de la détection et répression des infractions en matière de stupéfiants et de la réduction de la demande de drogues se sont réunis à Paris pour analyser les tendances actuelles et futures du trafic et de l'abus d'héroïne afghane en Europe occidentale, identifier les défis actuels et les bonnes pratiques dans les domaines de la réduction de l'offre et de la demande dans cette région et formuler des recommandations, notamment sur le contrôle des précurseurs, les flux monétaires et les données criminalistiques stratégiques. Par ailleurs, dans le prolongement de la table ronde d'experts du Pacte de Paris sur les flux monétaires tenue en 2008, les experts participant à la réunion d'un groupe de travail technique à Tachkent en novembre 2009 ont examiné la question de la réglementation des hawaladars en Afghanistan, en particulier en ce qui concerne les transferts d'argent dans le pays et vers l'étranger.

46. L'Initiative triangulaire vise à améliorer la coopération en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. Elle a tenu sa troisième réunion ministérielle le 27 octobre 2009. Les trois États parties sont convenus de désigner des officiers de liaison permanents auprès de la cellule de planification commune de l'Initiative triangulaire à Téhéran, pour améliorer les capacités analytiques et opérationnelles, créer des bureaux frontaliers de liaison à leurs frontières et augmenter le nombre de patrouilles conjointes et d'opérations conjointes. Les parties ont examiné les modalités pratiques de telles opérations, en particulier la nécessité d'un système de communication commun et l'échange d'informations. L'Initiative triangulaire a récemment été reliée au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, plate-forme de coopération similaire.

⁸ *Addiction, Crime and Insurgency: The Transnational Threat of Afghan Opium*, publication des Nations Unies, numéro de vente: E.09.IV.15 (en anglais seulement).

⁹ On trouvera des informations concernant la Stratégie Arc-en-ciel à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/unodc/en/regional/central-asia.html>.

3. Nouveaux itinéraires de trafic de cocaïne

47. L'UNODC a identifié plusieurs tendances significatives du trafic de cocaïne en 2009. Des quantités plus importantes semblent être introduites en contrebande en Argentine, au Brésil et en Uruguay en raison de l'augmentation de la production en Bolivie (État plurinational de) et au Pérou. Les trafiquants sont de plus en plus ingénieux, comme en témoigne l'utilisation, par les trafiquants colombiens, d'embarcations semi-submersibles pour acheminer de grandes quantités de cocaïne vers l'Amérique du Nord. De plus, la cocaïne est à présent dissoute et dissimulée dans des matériaux plastiques à faible densité pour le transport, ce qui la rend très difficile à détecter. Au dernier trimestre de 2009, l'UNODC a entrepris d'analyser en profondeur le marché transnational de la cocaïne et communiquera ses conclusions en 2010.

4. Production de stimulants de type amphétamine en Afrique de l'Ouest

48. L'UNODC a précédemment attiré l'attention sur la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit de la cocaïne sud-américaine destinée aux marchés européens. En 2009, des quantités importantes de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de méthylènedioxyméthamphétamine ("ecstasy") ont été saisies en Guinée. Des réacteurs industriels à haute pression nécessaires à la production ont également été trouvés à proximité des précurseurs. Il s'agit là de la preuve la plus évidente à ce jour que les groupes criminels opérant en Afrique de l'Ouest produisent ou se préparent à produire des stimulants de type amphétamine – une évolution inquiétante pour la sous-région, qui connaît une situation difficile.

5. Appui international à l'Afrique de l'Ouest

49. Tout au long de 2008 et de 2009, l'UNODC est parvenu à appeler l'attention de la communauté internationale sur la menace que présentent le trafic illicite et la criminalité transnationale organisée pour la sécurité en l'Afrique de l'Ouest. En juillet 2009, le Conseil de sécurité a pris note du rapport de l'UNODC intitulé *Trafics transnationaux et état de droit en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces*, présenté par le Directeur exécutif de l'Office, et il s'est félicité de l'approche globale multipartite adoptée dans l'aide fournie à la sous-région par le biais de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, menée conjointement par l'UNODC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat ainsi qu'INTERPOL. Tous sont convenus de travailler en synergie à l'appui du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour lutter contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2011). En novembre et décembre 2009, le Directeur exécutif de l'UNODC a été invité à rendre compte devant le Conseil de sécurité de la situation en Guinée-Bissau, en Afrique de l'Ouest et sur le continent africain dans son ensemble, après quoi les membres du Conseil de sécurité l'ont prié de tenir ce dernier régulièrement informé de la situation et des progrès accomplis pour remédier aux problèmes que posent le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

50. En 2009, l'UNODC, avec l'appui de la communauté internationale et des partenaires de développement, est parvenu à mobiliser des ressources supplémentaires pour aider la sous-région à lutter contre la drogue et la criminalité connexe. Les États de l'Afrique de l'Ouest ont manifesté leur soutien aux déclarations faites lors de la Conférence ministérielle de la CEDEAO sur la menace que représente le trafic de drogues pour la sécurité en Afrique de l'Ouest, tenue à Praia en octobre 2008, et pris des mesures pour appliquer le Plan d'action régional de la CEDEAO.

51. La Commission de la CEDEAO a également pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et le Plan d'action régional pour lutter contre le problème croissant du trafic de drogues illicites, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2011), en commençant par renforcer la structure existante de lutte contre les drogues illicites et la criminalité. En décembre 2009, la Commission de la CEDEAO, avec l'appui de l'UNODC, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, a tenu une table ronde de donateurs à Vienne, accueillie par le Gouvernement autrichien, lors de laquelle ont été présentées les principales initiatives à l'appui de son Plan d'action, notamment son plan opérationnel et le mécanisme de suivi et d'évaluation.

B. Criminalité

1. Riposte mondiale contre la traite des êtres humains

52. Dans le cadre de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), l'Office a entrepris une vaste collecte de données nationales officielles pour établir le *Rapport mondial sur la traite des personnes* en 2009. Dans le prolongement de cette activité, il s'emploie actuellement à mettre en place un mécanisme international de surveillance de la traite des personnes.

2. Menace croissante de la criminalité transnationale organisée

53. L'UNODC a entrepris la réalisation d'une évaluation mondiale de la menace que représente la criminalité transnationale organisée en 2009, qui sera achevée en 2010. Le rapport évaluera une série d'activités liées à la criminalité transnationale organisée. Dans ce contexte, l'UNODC a mené des recherches sur certaines menaces posées par des problèmes "nouveaux", tels que la cybercriminalité et le trafic de ressources naturelles.

3. Lutte contre la piraterie en Afrique de l'Est

54. En 2009, l'UNODC a entrepris de nouveaux travaux à l'appui des poursuites des personnes soupçonnées de piraterie arrêtées par les marines nationales dans le nord de l'océan Indien. Cela étant, si les marines se sont montrées très efficaces pour arrêter les pirates, leur mission ne peut être utile que si les États de la sous-région sont capables et désireux d'entamer des poursuites, tout en respectant les obligations internationales relatives aux droits de l'homme. L'UNODC a collaboré avec un certain nombre de pays, principalement le Kenya et les Seychelles, pour apporter un appui à la police, aux tribunaux, aux procureurs et aux

prisons afin de faire en sorte les suspects somaliens aient droit à des procès équitables et efficaces. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux institutions de justice pénale locales dans l'intérêt de tous les usagers, et non uniquement des 150 personnes soupçonnées de piraterie ayant comparu devant ces tribunaux. L'UNODC a constitué un corps d'agents pénitentiaires à la fin de 2009 et achevé les travaux de construction de 10 prisons dans le Somaliland et le Puntland. Cela permettra de détenir les ressortissants somaliens soupçonnés de piraterie dans les prisons du Kenya, des Seychelles et d'autres États de la région et de les transférer en Somalie pour purger le reste de leur peine. Le programme continue de s'étendre et l'Office est à présent reconnu comme l'organisme chef de file à l'appui des poursuites en cas de piraterie.

4. Cybercriminalité

55. L'Office a convoqué une réunion d'experts sur la cybercriminalité les 6 et 7 octobre 2009 pour examiner et évaluer son rôle dans la lutte contre la cybercriminalité dans les pays en développement. Les participants à la réunion ont passé en revue les initiatives et programmes déjà mis au point par les autres organisations, institutions et autorités nationales et évalué la meilleure façon pour l'Office de créer des synergies avec ces initiatives. En collaboration avec le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, l'Office a organisé une conférence sur la protection des enfants face aux délinquants sexuels à l'ère des technologies de l'information, qui s'est tenue en décembre 2009. Les conclusions et recommandations de ces deux réunions, ainsi que d'autres activités de lutte contre la cybercriminalité, seront présentées au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa quatre-vingt-dixième session, pour suite à donner.

C. Collecte et analyse des informations

56. Conformément au domaine de résultat 2.1., "Analyse de la menace et du risque", de sa stratégie pour la période 2008-2011 (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5), l'UNODC s'est efforcé d'identifier, d'analyser et de surveiller les menaces mondiales que représentent les drogues et la criminalité transnationale organisée. Tirant parti des travaux antérieurs et des outils et produits tels que le questionnaire destiné aux rapports annuels, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, les enquêtes sur le terrain, le *Rapport mondial sur les drogues* et les études régionales et thématiques, il s'emploie à développer les capacités et les méthodes nécessaires pour produire les informations demandées par les États Membres. Même si des progrès ont été accomplis, beaucoup reste à faire pour atteindre l'objectif d'offrir des analyses systématiques et complètes en vue d'inspirer continuellement la formulation des politiques et des réponses multilatérales.

VI. Justice pénale et tendances de la criminalité

A. Justice pénale

57. Pour ce qui est de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale dans les pays en développement, en transition et sortant d'un conflit, l'UNODC a publié des outils et des documents d'orientation et fourni une assistance technique dans le cadre de 35 programmes menés dans 28 pays, les principaux domaines à développer étant la réforme pénale et les mesures de substitution à l'incarcération, l'autonomisation des victimes, et le règlement et la prévention des conflits. Il a étendu ses activités dans le domaine de la réforme pénitentiaire, avec un budget d'environ 30 millions de dollars, et a financé des projets principalement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie occidentale et centrale, d'autres projets étant actuellement mis au point en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'UNODC a, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et avec le PNUD, apporté une assistance à l'Afghanistan, à la Guinée-Bissau, à Haïti, au Libéria, à la Sierra Leone, à la Somalie et au Soudan. En sa qualité d'organisme partenaire du Programme de prévention de la violence armée¹⁰, il a contribué à la première mission d'évaluation conjointe, au Kenya. Une série de recommandations ont ensuite été formulées à l'intention de l'Équipe de pays des Nations Unies, et les moyens nécessaires à la réalisation d'une enquête nationale sur la victimisation seront bientôt mis à disposition. L'UNODC a mis au point un programme thématique sur la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale pour la période 2009-2011 et incorporé des volets sur la prévention de la criminalité et la justice pénale dans tous ses programmes régionaux.

58. Des outils ont été mis au point pour faciliter l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Dans le cadre de sa Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale¹¹, l'UNODC a conçu quatre outils sur les questions relatives aux femmes, la prévention du crime, la criminalistique et le contrôle aux frontières. De plus, il a publié un manuel sur les détenus ayant des besoins particuliers¹², un manuel sur les femmes et l'emprisonnement à l'intention des administrateurs de prisons et des décideurs¹³, et un manuel sur la planification et la conduite d'activités de prévention du crime en Afrique australe et dans les Caraïbes¹⁴. Il a publié, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, les Normes de justice pénale pour la police des Nations Unies, et en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Loi modèle sur les enfants victimes et témoins d'actes criminels. Il a en outre travaillé en partenariat avec le programme "Des villes plus sûres" d'ONU-Habitat pour élaborer un outil d'évaluation de la prévention du crime à l'usage des organismes des Nations Unies, des organisations donatrices, des responsables politiques et autres acteurs clés.

¹⁰ Les autres organismes participant au Programme de prévention de la violence armée sont le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD, ONU-Habitat et l'OMS.

¹¹ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/unodc/fr/justice-and-prison-reform/criminal-justice-assessment-toolkit-french.html>.

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.09.IV.4 (en anglais uniquement).

¹³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.08.IV.4 (en anglais et en russe uniquement).

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.09.IV.1 (en anglais uniquement).

59. Dans le domaine de la définitions de nouvelles normes, en mars 2009, en coopération avec le Gouvernement thaïlandais, l'UNODC a organisé une réunion du groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner et d'actualiser les Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, tenue à Bangkok du 23 au 25 mars 2009 (E/CN.15/2010/2). En novembre 2009, également en coopération avec le Gouvernement thaïlandais, une réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée qui sera chargé d'élaborer des règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et une autre a été organisée, conformément à la résolution 18/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, les travaux préliminaires d'élaboration d'une série de principes fondamentaux et de principes directeurs destinés à améliorer l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale ont commencé.

60. L'UNODC a renforcé ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, organisations régionales et organisations non gouvernementales. Il a également appuyé l'élaboration d'une stratégie globale et multisectorielle de prévention de la criminalité pour faciliter la coopération entre les États des Caraïbes en apportant une aide à la Communauté des Caraïbes. Il a réalisé des missions de programmation conjointes avec ONU-Habitat au Honduras en avril 2009, a commencé à appliquer le mémorandum d'accord conclu avec le PNUD dans le domaine de la justice pénale et organisé avec l'UNICEF une session conjointe régionale de formation sur les indicateurs de la justice pour mineurs. L'UNODC fait partie du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et a, dans ce cadre, coopéré à l'élaboration du site Web et du répertoire des Nations Unies sur l'état de droit (www.unrol.org) et d'une formation unifiée dans ce domaine. Il est également membre du comité directeur du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs et, en partenariat avec ONU-Habitat, a mené des consultations d'experts en vue de l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques sur les activités de police dans les espaces urbains.

B. Détection et répression

61. En 2009, l'UNODC a publié un manuel sur l'évaluation de la menace que représentent les formes graves de criminalité organisée pour aider les décideurs et les administrateurs dans ce domaine, par l'analyse des menaces immédiates, des tendances actuelles et des défis futurs. Parallèlement à l'élaboration de ces outils, il encouragera les États à communiquer les données et statistiques pertinentes à un groupe de travail technique des Nations Unies, constitué de contributeurs provenant de groupes de réflexion indépendants et d'autres organisations, qui s'emploiera à cerner la nature des futures menaces de la criminalité organisée et appuiera l'élaboration et l'adoption immédiate de stratégies solides permettant d'anticiper ces menaces.

62. L'acquisition de nouvelles connaissances, le transfert de compétences, l'acceptation d'idées nouvelles et l'adoption de nouvelles procédures sont des éléments essentiels pour soutenir le renforcement des capacités en matière de détection et de répression. Le programme de formation assistée par ordinateur de l'UNODC, qui a obtenu un Prix "L'ONU au XXI^e siècle", demeure une pierre

angulaire de l'assistance technique et 10 nouveaux modules sont actuellement mis au point dans les domaines suivants: trafic de migrants, techniques spécialisées de lutte contre la traite des êtres humains, intégrité et éthique, violence à l'égard des femmes, délits liés à l'usurpation d'identité, premiers intervenants sur les lieux du crime, actes criminels contre des enfants, trafic des espèces sauvages, formation sur le VIH/sida à l'intention des agents des services de détection et de répression et police de proximité.

63. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, l'Office aidera les États Membres à déstabiliser et démanteler les réseaux criminels impliqués dans la production, le trafic et la vente de médicaments contrefaits. Il aidera également les États à adopter une législation plus adaptée, à renforcer les capacités criminalistiques pour identifier les cas de fraude, à soutenir les services d'enquête au niveau national pour poursuivre en justice les délinquants qui fabriquent des médicaments contrefaits et à forger les partenariats nécessaires pour lutter contre la contrefaçon de médicaments.

64. En 2009, l'appui au programme de l'UNODC visant à combattre le trafic d'organes humains s'est encore développé. À l'avenir, l'UNODC agira conformément aux conclusions de l'étude conjointe du Conseil de l'Europe et des Nations Unies sur le trafic d'organes, de tissus et de cellules et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes¹⁵. Il apportera son appui aux études visant à développer les connaissances pour évaluer de manière précise et comprendre la dynamique de ce type de marché illicite et fournira une formation de base en matière d'enquêtes, il appuiera la collecte et l'analyse des informations, la production de renseignements, et l'échange d'informations. Il travaillera en collaboration avec des partenaires internationaux comme le Conseil de l'Europe, l'Office européen de police, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes et apportera un appui éclairé aux efforts de répression des autorités nationales à l'encontre des personnes impliquées dans ce commerce.

C. Collecte de données, recherche et suivi des tendances de la drogue et de la criminalité

65. Si le *Rapport mondial sur les drogues 2009*¹⁶ a noté une baisse encourageante de la productions mondiale de cocaïne et d'héroïne et de la consommation de la cocaïne et du cannabis dans certaines régions, il a toutefois souligné l'aggravation du problème mondial des stimulants de type amphétamine. Il a en outre présenté un aperçu des effets indésirables du système international de contrôle des drogues. Les résultats de l'Enquête sur l'opium en Afghanistan, publiée en août 2009, ont montré un recul de la culture du pavot à opium et une augmentation du nombre de provinces exemptes de pavot. En décembre 2009, des rapports d'enquêtes sur la production illicite d'opium ont été publiés pour l'Asie du Sud-Est (Myanmar, République démocratique populaire lao et Thaïlande), qui montrent une légère hausse de la culture du pavot à opium et une diminution générale de la production d'opium dans le Triangle d'Or. De nouvelles données relatives à la culture du

¹⁵ Disponible à l'adresse suivante: www.coe.int

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.909.XI.12.

cocaïer dans les pays andins en 2008, publiées en juin 2009, ont indiqué une baisse générale de la production mondiale de cocaïne.

66. Conformément à la résolution 52/12 de la Commission des stupéfiants, concernant la collecte de données, l'UNODC a organisé, en juillet 2009, une réunion informelle d'experts sur les statistiques relatives aux drogues à l'appui de l'élaboration de nouveaux outils de collecte de données, qui seront présentés à la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données. Conformément à la même résolution, l'Office a en outre réuni un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée à Vienne du 12 au 15 janvier 2010 pour formuler des recommandations spécifiques sur l'amélioration des outils de collecte, de compilation, d'analyse et de communication de données pertinentes sur les drogues, et sur la possibilité d'adopter un seul outil général de collecte des données. Par ailleurs, conformément à la résolution 2009/25 du Conseil économique et social, il prévoit de réunir un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour formuler des recommandations spécifiques sur l'amélioration des outils de collecte de données pertinentes en matière de criminalité et de justice pénale, ainsi que leur analyse et leur diffusion, qui sera accueilli par le Gouvernement argentin en février 2010.

67. En 2009, l'Office a poursuivi sa collecte régulière de données sur certaines infractions dans le cadre de la onzième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Les données des enquêtes précédentes analysées en 2009 ont montré que trois des cinq types d'infraction étudiés (homicide volontaire, cambriolages et vols de voitures) ont légèrement diminué, et deux (vols qualifiés et infractions liées à la drogue) ont augmenté. Au cours de la période 2004-2006, seules les infractions liées à la drogue ont continué de progresser¹⁷. L'Office a continué de promouvoir les enquêtes de victimisation au moyen du manuel sur le sujet établi conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et dans le cadre d'enquêtes menées dans plusieurs pays africains, dont le Cap-Vert, le Ghana, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie. Il a en outre continué de participer aux efforts interinstitutions visant à mettre au point des indicateurs de la violence contre les femmes et des systèmes d'information de la justice pour mineurs. Des enquêtes ont été réalisées dans des zones rurales et urbaines en Afghanistan pour évaluer la perception et l'expérience de la corruption. En collaboration avec le PNUD, l'Office a entrepris des travaux méthodologiques pour renforcer les moyens de mettre au point des enquêtes sur l'intégrité à l'intention des agents publics en Iraq.

68. En 2009, le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) a tenu un atelier inaugural régional à Bangkok destiné à 10 États Membres dans la région Asie-Pacifique pour cerner les lacunes dans la production, la gestion, l'analyse et la communication de données sur les drogues synthétiques, suivi par des ateliers nationaux sur le renforcement des capacités au Cambodge, au Myanmar et aux Philippines. Dans le cadre du programme SMART, l'UNODC a publié le rapport annuel de 2009 *Patterns and*

¹⁷ Données fondées sur les tendances observées pour certaines catégories d'infractions constatées par la police dans les pays ayant régulièrement répondu à l'Enquête au cours de la période 1995-2006.

Trends of Amphetamine-type Stimulants and Other Drugs in East and South-East Asia (and Neighbouring Regions), qui présente une analyse approfondie de la situation des drogues synthétiques illicites dans la région. Deux mises à jour semestrielles du programme mondial SMART, publiées en 2009, ont présenté de nouvelles informations indiquant une modification des tendances de la fabrication, du trafic et de l'utilisation de diverses drogues synthétiques.

D. Appui scientifique et criminalistique

69. Conformément à la résolution 52/7 de la Commission concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues, l'UNODC a mis au point un portail Web pour ses exercices de collaboration internationale, programme d'essais d'aptitude pour les laboratoires d'analyse des drogues, qui fournit une évaluation instantanée, personnalisée et confidentielle des résultats soumis par les laboratoires participants et aide actuellement une soixantaine de laboratoires dans 34 États Membres. L'appui apporté aux laboratoires et aux services de détection et de répression a permis d'élaborer des outils tels que le dictionnaire multilingue des précurseurs¹⁸ et un module de formation en ligne sur l'utilisation des trousseaux d'analyse des drogues de l'UNODC, ainsi qu'une série de manuels sur les meilleures pratiques liées à certains aspects de la gestion de la qualité. Des programmes de formation en criminalistique ont été mis en œuvre au Nigéria, en partenariat avec INTERPOL, sur les lieux du crime et les indices matériels, et avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au Turkménistan, sur l'identification des précurseurs de drogues. L'UNODC a continué à promouvoir activement la coopération internationale dans le secteur de la criminalistique, ce qui a eu pour résultat l'inauguration du Réseau asiatique des sciences criminalistiques, qui, en novembre 2009, comptait 14 instituts membres de 10 pays.

70. L'appui criminalistique rapide apporté sur le terrain en Guinée a permis de démontrer de la manière la plus claire à ce jour que des drogues synthétiques sont fabriquées en Afrique de l'Ouest. Des avis spécialisés ont en outre été fournis sur des questions telles que l'élimination des produits chimiques, la situation mondiale en matière de stimulants de type amphétamine et la coopération internationale dans le domaine de la criminalistique, notamment à des forums tels que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique et Afrique et la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

¹⁸ *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international*, Publication des Nations Unies, numéro de vente: M.09.XI.14.

VII. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011

71. En 2009, l'UNODC a continué de suivre une approche stratégique globale, dont les programmes thématiques, les programmes régionaux et les nouveaux piliers thématiques (criminalité transnationale organisée, corruption, justice pénale, santé et prévention du terrorisme) sont des éléments clefs interdépendants. En tant qu'outils stratégiques, les programmes thématiques et régionaux sont complémentaires. Les programmes thématiques donnent des orientations générales qui sont concrétisées par des activités dans le cadre des programmes régionaux. Ils représentent une synthèse conceptuelle de l'action de l'UNODC (par exemple, principes, mandats, approches, méthodologies, outils) pour chacune de ses priorités thématiques, telles que la criminalité organisée, la corruption, la réforme de la justice pénale, la santé et la prévention du terrorisme. Les programmes régionaux adoptent une démarche ascendante, assurant une pleine consultation sur le terrain avec les États Membres en ce qui concerne leurs priorités et énonçant, ce faisant, une série d'objectifs clairs pour l'assistance technique assurée par l'UNODC et le renforcement des partenariats. Les deux types de programmes sont le résultat d'une collaboration interdivisions favorisée par des équipes spéciales interdivisions flexibles.

72. L'approche des programmes régionaux a pour objectifs essentiels d'assurer: a) leur pleine appropriation par les pays partenaires du fait de leur alignement sur les politiques et les priorités régionales et nationales; b) un cadre intégré reliant les aspects normatifs et opérationnels des activités de l'UNODC pour le transfert du savoir-faire et de l'expertise aux niveaux régional et national; c) l'abandon d'une approche basée sur les projets au profit d'une approche programme; et d) une coopération et une planification plus efficaces avec les autres entités du système des Nations Unies et les donateurs multilatéraux. Conformément à cette nouvelle approche, l'UNODC a mis au point une nouvelle génération de programmes régionaux pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Afrique de l'Est, l'Amérique centrale et les Caraïbes et les Balkans. D'autres programmes régionaux seront lancés en 2010, notamment pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Asie centrale, l'Asie occidentale et le cône Sud de l'Amérique latine.

73. Cette approche a permis à l'UNODC de donner aux pays des régions concernées un sentiment plus fort d'être parties prenantes et de garantir leur adhésion politique grâce à un vaste processus de consultation qui a culminé avec les réunions régionales ministérielles et d'experts tenues à Nairobi, Belgrade, Saint-Domingue et Managua. La nouvelle approche de la programmation sur le terrain signifie notamment que l'UNODC se dirige progressivement vers un système unifié de gestion des fonds à allouer, de contrôle et d'information, réduisant ainsi la charge administrative que présente la gestion individuelle des projets. Dans l'ensemble, le concept de la programmation intégrée guide de plus en plus souvent les activités quotidiennes de l'Office et a joué un rôle décisif en ce qui concerne son unité d'action.

74. Un manuel en ligne sur les programmes et les opérations uniformise les divers modes d'emploi, règles procédures standard de l'Office. L'Office veille en particulier à prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre de ses activités d'assistance technique et envisage d'adopter des exigences plus strictes en matière d'évaluation de l'impact dans le cadre de ses activités d'évaluation. L'examen du troisième trimestre concernant l'exécution des programmes des bureaux extérieurs a confirmé la tendance à la hausse observée les années précédentes. En octobre 2009, l'exécution des programmes par les bureaux extérieurs avait atteint un montant total de 132,68 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution de 64 %, et une hausse de 61 % des dépenses entre octobre 2008 et octobre 2009, qui aboutira au taux d'exécution annuel le plus élevé de l'histoire de l'Office, avec des dépenses pour un montant situé entre 178 et 190 millions de dollars. Malgré une diminution constante de ses ressources à des fins générales, l'Office est parvenu à doubler ses activités opérationnelles au cours des deux dernières années, même si ce progrès est principalement le résultat de l'importance accrue des programmes dans un petit nombre de pays.

B. Finances et partenariats

1. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

75. En 2009, l'UNODC a connu une situation financière difficile, avec la chute brutale de ses recettes à des fins générales, en partie exacerbée par la crise financière mondiale. Les recettes à des fins générales sont tombées de 17,8 millions de dollars en 2008 à un montant estimatif de 13,1 millions de dollars, soit une chute de 26 %, qui a nécessité l'application d'une série de mesures d'économie, dont la suppression de 29 postes financés par les recettes à des fins générales et des coupes sombres aux rubriques voyages, services de consultants, formation, dépenses de fonctionnement et services contractuels. Ces mesures ont également entraîné un remaniement considérable du réseau de bureaux extérieurs, un accroissement du partage des coûts communs avec des projets à des fins spéciales et la rationalisation du travail dans certaines unités administratives. Le Secrétariat a organisé à l'intention des États Membres des séances d'information approfondies sur la situation financière de l'UNODC et sur les mesures concrètes prises pour réduire les coûts (voir E/CN.15/2009/22). Alors que les fonds à des fins générales représentent moins de 6 % du total des moyens financiers à la disposition de l'UNODC, les mesures d'économie qu'il a fallu prendre ont eu un impact disproportionné sur le fonctionnement au jour le jour de ce dernier et lui ont causé de sérieuses difficultés dans la réalisation de ses travaux. Les ressources affectées à des fins générales financent, en partie, le Groupe de l'évaluation indépendante, les sections responsables de l'analyse des politiques et de la recherche, des activités de plaidoyer, de la planification stratégique, de la sécurité humaine et de l'état de droit ainsi que du développement sanitaire et humain, les bureaux extérieurs et le Système intégré de gestion programmatique et financière. Dans le même temps, les recettes à des fins générales sont tombées de 270,6 millions de dollars en 2008 à un montant estimatif de 197,9 millions de dollars en 2009, soit une chute de 26,9 %. Le niveau des ressources à des fins spéciales par rapport à celui des ressources à des fins générales continue de mettre à rude épreuve les programmes de l'UNODC et les

services d'appui aux programmes qui sont financés par des ressources de base multilatérales en baisse (ressources à des fins générales et budget ordinaire). La plupart des contributions volontaires sont strictement réservées à des projets spécifiques, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour répondre aux problèmes complexes qui se posent au niveau de la programmation et de la gestion.

76. Compte tenu de ces difficultés financières, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011, que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont approuvé en décembre 2009, était un budget d'austérité financière, fondé sur le niveau des recettes de 2009. Les mesures d'économie prises en 2009 seront maintenues et reconduites pendant l'exercice biennal 2010-2011, à moins que les recettes à des fins générales ne retrouvent le niveau atteint en 2008, ou que des contributions à des fins spéciales ne soient obtenues.

77. Conformément à la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, toutes deux intitulées "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", ainsi qu'à la décision 2009/51 du Conseil économique et social, intitulée "Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée a été créé pour discuter de la façon d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et formuler des recommandations à ce sujet. Le groupe de travail soumettra son rapport et ses éventuelles recommandations à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-troisième session, en mars 2010, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-neuvième session, en mai 2010.

2. Accroître le nombre des donateurs et les contributions

78. Le budget consolidé de l'exercice biennal 2008-2009 de l'UNODC pour les programmes ayant trait à la drogue et au crime se monte à 504,7 millions de dollars, dont 39,2 millions de dollars environ (7,8 %) provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies¹⁹. Un montant de 465,5 millions de dollars a été budgétisé au titre des contributions volontaires, dont 312,4 millions de dollars (67,1 %) pour le programme contre la drogue et 153,1 millions de dollars (32,9 %) pour le programme contre le crime. Sur le montant budgétisé au titre des contributions volontaires, les ressources à des fins générales budgétisées pour des activités contre la drogue et le crime s'élevaient à 30,1 millions de dollars pour l'exercice biennal. L'UNODC a intensifié sa coopération avec ses grands donateurs, ses donateurs nationaux et ses donateurs émergents. Quatorze réunions informelles avec de grands donateurs ont été consacrées à un certain nombre de questions importantes concernant notamment les politiques, le financement et les priorités opérationnelles.

¹⁹ Non compris la part du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies allouée à l'Office des Nations Unies à Vienne.

79. En 2009, on s'attendait à ce que soient annoncées des contributions volontaires d'un montant de 211,1 millions de dollars pour les activités contre la drogue et le crime²⁰, soit une diminution de 18,8 % par rapport à l'année précédente. Les fonds à des fins spéciales et ceux destinés au financement des programmes sont estimés à 200,1 millions de dollars, tandis que les fonds à des fins générales devraient se monter à 11 millions de dollars (5,2 %). La composition des moyens de financement de l'UNODC a considérablement changé. Le groupe des grands donateurs a fourni environ 63 % de l'ensemble des contributions volontaires, contre 52 % en 2008, et le groupe des donateurs nationaux et des donateurs émergents environ 26 %. Les dons provenant d'autres contributeurs, tels que des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des fondations privées, ont représenté environ 11 % au total, soit 8 % de plus que le montant de 2008. L'Australie, l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la Finlande, le Japon, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne d'Irlande du Nord, la Suède et la Thaïlande ont fait des annonces de contribution nettement supérieures en 2009. L'appui institutionnel clef pour le financement à des fins générales a été principalement financé (93 % au total) en 2009 par un petit groupe de grands donateurs tels que l'Australie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et la Turquie. Le Brésil, la Colombie et le Mexique ont versé d'importantes contributions de participation aux coûts pour le budget consacré à l'appui local.

C. Coopération interinstitutions

1. Partenariats avec la Commission européenne, des institutions financières internationales et d'autres institutions

80. En 2009, l'UNODC et la Commission européenne ont tenu, à un niveau élevé, les consultations annuelles de politique générale. Parmi les questions clefs de politique générale qui ont été examinées, on peut citer des questions ayant trait à la drogue en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; la suite à donner à l'examen au bout de 10 ans des progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire; le nouveau programme commun de l'UNODC et de l'OMS sur le traitement de la toxicomanie et les soins aux toxicomanes; l'application des conventions des Nations Unies sur le crime; et le programme commun sur la piraterie. La situation globale en matière de financement a aussi été examinée. Sur le plan opérationnel, la coopération entre la Commission européenne et l'UNODC a été renforcée et a atteint un niveau sans précédent. Le premier programme commun Commission européenne/UNODC concernant l'appui à apporter pour la traduction en justice et le traitement connexe des personnes soupçonnées de piraterie dans la Corne de l'Afrique a été lancé. A la fin de l'année 2009, 21 projets, représentant un budget total de près de 80 millions de dollars, dont 74 millions fournis par l'Union européenne, étaient en cours.

²⁰ Ce montant correspond aux accords de financement qui ont été signés mais non pas nécessairement aux recettes effectivement reçues par l'UNODC.

81. L'UNODC a collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour appuyer le Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle des drogues et la prévention du crime (2007-2012). Un projet commun UNODC/Commission de l'Union africaine a été lancé en vue de renforcer les capacités de la Commission et des communautés économiques régionales.

82. L'UNODC a aussi renforcé ses partenariats avec les organisations régionales. Un resserrement des liens de coopération triangulaire a été recherché en Amérique centrale et dans les Caraïbes avec la Communauté des Caraïbes et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. L'UNODC apporte un appui pour la mise en œuvre du Mécanisme de partenariat et de suivi de Saint-Domingue, qui a été adopté à Saint-Domingue en février 2009, de façon à renforcer la coopération régionale dans la lutte contre les drogues illicites et la criminalité.

83. La coopération a été accrue à la fois avec la Banque interaméricaine de développement et avec la Banque mondiale. L'UNODC a collaboré étroitement avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés. En mai 2009, ils ont conjointement fait paraître un guide pour aider les États à recouvrer des avoirs en les faisant saisir en l'absence de condamnation pénale.

84. L'UNODC coopère de plus en plus avec le secteur privé ainsi qu'avec un certain nombre de fondations privées. Cette coopération porte sur les activités de plaidoyer, l'appui à la commercialisation, la gestion des projets et la formation, mais elle prend aussi la forme d'un parrainage direct de certains programmes de l'UNODC, y compris la recherche et les publications, dans les domaines de la prévention de l'abus de drogues, de la prévention du crime et de la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.

2. Partenariats avec des entités du système des Nations Unies

85. L'UNODC a renforcé ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, compte tenu de l'Initiative "Unis dans l'action", pour des programmes exécutés au Cap Vert, au Mozambique et au Viet Nam. Des membres de son personnel font partie des bureaux intégrés des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. Il coopère avec le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et a mobilisé avec succès des ressources pour des projets interinstitutions. L'un des points saillants de la coopération interinstitutions est l'appui à la mise en œuvre du plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest concernant le trafic de drogues illicites et la criminalité organisée (2008-2011). L'UNODC a établi un partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL aux fins de l'exécution de ce programme.

86. Un accord de coopération entre l'UNODC et le PNUD a été signé en février 2009 et la campagne anti-corruption commune "Votre 'non' compte" a été lancée (www.yournocounts.org). L'UNODC et le PNUD ont mis en place un programme commun d'assistance technique anti-corruption en Irak. Des efforts considérables ont été faits pour appliquer le mémorandum d'accord UNODC/ONU-Habitat. Un outil commun d'évaluation de la prévention de la criminalité a été élaboré, de même

qu'un outil d'assistance technique sur les activités de police dans les zones urbaines, qui sera prêt début 2010.

87. L'UNODC continue de collaborer avec l'UNICEF dans le domaine de la justice des mineurs. En 2009, ils ont conjointement mis au point un module de formation pour les professions qui travaillent avec les enfants victimes ou témoins de la criminalité. En outre, l'UNODC fait partie du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, qui comprend 19 organismes, fonds et programmes des Nations Unies et qui est présidé par le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat.

3. Partenariats avec la société civile

88. Une évaluation indépendante du projet "Au-delà de 2008", qui a permis à des organisations non gouvernementales de faire entendre leur voix au segment de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, a conclu que le processus de consultation était "participatif, pertinent et efficace" et a débouché sur une série de recommandations à l'intention de l'UNODC, du Comité de Vienne des organisations non gouvernementales sur les stupéfiants et de la Commission des stupéfiants. Sur la base des conclusions et recommandations de cette évaluation, l'UNODC a mis au point un nouveau projet intitulé "Perspectives d'avenir: vers un renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile qui traitent de la drogue et du crime", qui consolidera le partenariat avec le Comité et marquera une volonté d'ouverture plus poussée à l'égard des organisations de la société civile qui travaillent dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la prévention du crime, de la justice pénale et de la lutte contre la traite des personnes. Pour commencer, les organisations de la société civile ont été encouragées à promouvoir la Convention contre la corruption et l'on a facilité leur participation à la troisième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a eu lieu à Doha du 9 au 13 novembre 2009.

VIII. Recommandations

89. Il est recommandé que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans le contexte de leurs mandats respectifs, ainsi que les États Membres envisagent les mesures suivantes:

Collecte de données

a) Continuer à renforcer les activités de collecte de données sur la drogue et le crime et la communication d'informations aux Nations Unies par le biais des questionnaires périodiques et des rapports sur les saisies ponctuelles, et favoriser la diffusion auprès des États Membres et de la communauté internationale de statistiques sur la drogue et le crime sur l'Internet et dans des rapports, notamment le *Rapport mondial sur les drogues*;

b) Encourager les États Membres à mettre à disposition des ressources afin d'aider les pays en développement à concevoir et à améliorer des systèmes pour produire, gérer, analyser, communiquer et utiliser l'information sur les drogues illicites qui est nécessaire à l'élaboration de politiques et de programmes;

Capacités scientifiques et criminalistiques

c) Encourager la participation des laboratoires de criminalistique aux programmes d'essais d'aptitude, dans l'intérêt de la qualité et de la recherche constante du progrès, et apporter le soutien nécessaire pour faciliter le processus, notamment en autorisant l'importation des substances placées sous contrôle utilisées dans ces essais;

Terrorisme

d) Continuer de fournir des orientations et un appui soutenu pour renforcer les activités de l'ONUDC dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, en particulier une assistance technique soutenue et taillée sur mesure en matière de renforcement des capacités des praticiens nationaux de la justice pénale qui prennent part aux enquêtes, aux poursuites et au jugement des affaires de terrorisme;

e) Inviter les États Membres et les organisations sous-régionales, régionales et internationales concernées à collaborer étroitement avec l'ONUDC dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et encourager les États Membres à accroître les ressources mises à disposition pour permettre à l'ONUDC de répondre de façon satisfaisante aux demandes d'assistance technique dans le domaine de la prévention du terrorisme;

Appui financier

f) Souligner à quel point il importe de fournir des ressources de base régulières et suffisantes pour permettre à l'UNODC de s'acquitter intégralement de ses mandats et d'apporter un appui qui soit à la mesure de la demande croissante d'assistance technique par les États Membres. En particulier, un appui financier serait nécessaire pour exécuter avec succès les programmes régionaux lancés dans de nombreuses parties du monde.